



DECLARATION FO CA CNFPT du 29 janvier 2020

Force Ouvrière rappelle en liminaire son opposition à la loi MAPTAM, la loi Notre, ainsi qu'à la loi organisant la fusion des régions qui n'ont pas prouvé à ce jour leur efficacité. La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août oblige le CNFPT à réorganiser ses directions régionales pour asseoir leur périmètre sur le nouveau découpage administratif des régions.

Force Ouvrière constate que cette obligation de réorganisation résulte de la législation et non d'une volonté du CNFPT. Une nouvelle page est en train de s'écrire dans l'histoire l'établissement et par conséquent, risque d'impacter la formation des agents des collectivités territoriales et du service public de proximité

La loi du 13 juillet 1972 relative à la formation et à la carrière des agents communaux a vu le jour, fruit d'une concertation sans précédent entre élus locaux et les organisations syndicales.

Le dispositif repose sur la solidarité d'un financement mutualisé et d'une gestion paritaire.

Premier établissement public national lié à l'ensemble des communes et établissements publics locaux, le CFPC devient le garant d'un système unique de formation et de recrutement des personnels communaux.

Désormais associées aux décisions, les organisations syndicales s'empareront de cet outil pour en faire un véritable instrument de progrès social, entendant peser, notamment, sur les orientations en matière de formation des fonctionnaires communaux.

Les lois de décentralisation de 1984 donnent une autre dimension à ses missions et Le CFPC est transformé en CNFPT en 1987, établissement national, unique, déconcentré et paritaire tout en conservant l'esprit de solidarité entre les territoires et les agents dans l'intérêt du service public.

Dans cette organisation, dans ce fonctionnement et face aux différentes évolutions Force Ouvrière a toujours été présente et entend le rester.

**A l'heure où l'Etat réduit de façon drastique, arbitraire et sans concertation les budgets,
à l'heure où il impose ses dictats sans concertation,
à l'heure où il casse les droits sociaux, le service public, le statut, garant de l'égalité de traitement des citoyens,
à l'heure où il fragilise la République,
à l'heure où il méprise les organisations syndicales,
nous tenions à rappeler humblement, cet historique car :**

« Pour savoir où l'on va il faut savoir d'où l'on vient ! »

**Aujourd'hui nous sommes face à une décision importante pour l'avenir de l'établissement.
Devons-nous :**

- **Mettre en difficulté l'établissement et sa gouvernance**
- **Fragiliser le paritarisme fortement impacté par la loi de transformation de la FP alors qu'il est, pour l'instant préservé, au CNFPT ?**

Il ne s'agit pas là, de donner un blanc-seing mais d'acter une organisation qui sera quoiqu'il arrive, mise en place.

« Force ouvrière œuvrera, pour que notre établissement s'ancre plus que jamais dans son rôle de passeur des valeurs de service public, valeurs d'égalité et de neutralité remises en cause régulièrement par les différentes lois qui l'affectent.

Par une formation de qualité et par sa diffusion sur l'ensemble du territoire le CNFPT gomme les oppositions entre zones rurales et territoires urbains en métropole comme en Outremer grâce au principe de la mutualisation de la cotisation sui fonde notre essence ».

Force Ouvrière veillera à ce que l'égal accès de tous à la formation demeure une priorité et ne soit pas altéré par ce nouveau découpage administratif qui s'impose à nous.